Protocole de rédaction pour les propositions de textes soumis en français

Labour/Le Travail

Athabasca University Press
A/S du Comité canadien sur l'histoire du travail
1 University Drive
Athabasca, AB T9S 3A3

Mis à jour en décembre 2014

Nous prions les auteurs et les auteures de respecter les indications données dans ce guide. Toute proposition de textes qui ne correspond pas au protocole de rédaction sera renvoyée à son auteur-e pour révision. Les modifications devront être faites dans les plus brefs délais pour ne pas retarder la publication de la revue.

- Fournir le texte en format Microsoft Word DOC ou DOCX.
- Les soumissions ne devraient normalement pas dépasser 15 000 mots.
- Pour les articles, les notes de recherche et les notes critiques, fournir une notice biographique d'un maximum de 35 mots.
- Pour les articles, fournir un résumé d'un maximum de 200 mots dans la langue de l'article, avec si possible une traduction dans l'autre langue officielle.
- Envoyer les propositions d'article à l'adresse suivante : cclh@athabascau.ca

Envoyer les comptes rendus et les notes critiques à l'adresse suivante pour les propositions en français : camille.robert@umontreal.ca, et à l'adresse suivante pour les propositions en anglais : fred.burrill@unb.ca

1. Directives pour un article

Page titre

Les articles doivent être soumis avec une page titre distincte fournissant les renseignements suivants : le titre de l'article et le nom de l'auteur-e. Ne mettre ni appel de note, ni astérisque, ni autre signe conventionnel à côté du titre.

Remerciements

Tout remerciement pour l'aide reçue (notamment de la part des organismes de financement) doit apparaître sous le titre « Remerciements » à la fin de l'article et non pas dans une note de bas de page.

2. Directives pour un compte rendu

Un compte rendu de livre ne doit pas dépasser 1 200 mots et doit suivre le modèle suivant : nom de l'auteur-e du livre recensé (ou de la personne dirigeant l'ouvrage), titre (en italique), lieu de l'édition, maison d'édition et année de publication. Par exemple :

> **Andrée Lévesque, *Éva Circé-Côté, libre penseuse, 1871-1949,* Montréal : Éditions du remue-ménage, 2011.**

Un compte rendu n'a pas de titre (c'est la référence de l'ouvrage recensé qui en tient lieu) et ne doit pas comporter de citation ou de note liminaire.

Un compte rendu critique doit souligner les lacunes, faiblesses et limites autant que les points intéressants du volume.

Chaque citation doit être suivie, entre parenthèses, du numéro de page où elle a été extraite. Par exemple :… (224). Ne pas utiliser d'appels de notes.

Indiquer son nom et celui de son institution à la fin de la critique. Par exemple :

> Marcel Untel
> Université de Sherbrooke

3. Directives pour une note de lecture

Les notes critiques ont une longueur de 4 000 à 10 000 mots et elles doivent susciter des questionnements plus vastes. Elles peuvent inclure l'analyse d'autres livres récents que ceux qui ont été proposés pour la note de lecture et peuvent faire référence à d'autres œuvres.

Une note de lecture doit suivre ce format :

Un titre.
Le nom de l'auteur-e.
Une liste des ouvrages recensés.
Le texte.

Ne pas inclure de résumé.

Par exemple :

> **Éva Circé-Côté : Les femmes et les médias au Québec au début du XX^{e} siècle**
>
> Laurie Laplanche
>
> Andrée Lévesque, *Éva Circé-Côté. Libre-penseuse, 1871-1949,* Montréal : Éditions du remue-ménage, 2010.
> Andrée Lévesque, *Chroniques d'Éva Circé-Côté. Lumière sur la société québécoise, 1900-1942,* Montréal: Éditions du remue-ménage, 2011.
>
> Le texte de la note de lecture

Toutes les références doivent être présentées en notes de bas de page selon le protocole de rédaction de *Labour/Le travail*, tel que présenté ci-dessous.

4. Iconographie (photos, documents d'archives)

Fournir les images en fichiers numériques.

Soumettre les images sous forme de documents numérisés en format JPD ou DPI d'une résolution minimale de 300 dpi pour une image de 8 x 10 pouces, et d'une résolution minimale de 500 dpi pour une image plus petite.

Fournir les fichiers numériques en format JPG ou TIF.

5. Graphiques, diagrammes et tableaux

Soumettre tous les graphiques et les tableaux en fichiers EPS ou PDF. Il est préférable qu'ils soient créés en utilisant Adobe Illustrator ou Freehand.

6. Légendes, références et crédits photos

Fournir une légende et une référence pour chaque figure à la fin du manuscrit.

Signaler leur emplacement dans le texte.

7. Droits d'auteur

Pour toute œuvre protégée par la *Loi sur le droit d'auteur*, l'auteur-e de l'article doit obtenir les autorisations de reproduction et payer, s'il y a lieu, les redevances pour les droits de reproduction.

8. Conventions typographiques

Il est demandé de suivre les conventions suivantes :

- Guillemets français **avec** espaces insécables à l'intérieur des guillemets (« et »). Pour des guillemets à l'intérieur des guillemets, on utilise les guillemets anglais sans espace ("et").
- Pas d'espace avant le point-virgule (;), le point d'interrogation (?) et le point d'exclamation (!).
- Espace insécable avant le deux-points (:) et le signe de dollar ($).
- Espace avant et après les tirets moyens (–) au milieu d'une phrase.
- Une seule espace après le point.
- Pas d'espace avant les points de suspension (...), un espace après; lorsque les points de suspension sont placés à fin d'une phrase, on n'ajoute pas de point final.
- Mots étrangers en italiques (*padrone*, etc.).
- Accents sur *toutes* les majuscules : (É/Ê/È/À, etc.).
- Sigles en majuscules, sans accents et sans points : Conseil supérieur de l'éducation (CSE).
  Pour la première occurrence, écrire la forme longue avec le sigle ou l'acronyme entre parenthèses. Par la suite, utiliser le sigle ou l'acronyme seulement.
  Les acronymes peuvent s'écrire en minuscules avec une majuscule initiale, selon l'usage, et en conservant les accents : Onu, cégep.
- Écrire les prénoms au complet (Claude Gauvreau et non C. Gauvreau).
- Généralement, écrire les nombres de un à vingt en toutes lettres.
- Pour les pourcentages, utiliser l'abréviation (25 p. 100) plutôt que le signe de pourcentage.

9. Dates

Les dates doivent suivre les modèles suivants :

3 avril 1919 (sauf pour le premier jour du mois qui s'écrit comme suit : 1er avril 1920)
Les années 1930 (et non les années 30)
Le 20e siècle
Les communards de 1871

10. RÉFÉRENCES EN NOTES DE BAS DE PAGE

Employer la méthode des références longues en notes de bas de page, plutôt que la méthode des références abrégées dans le fil du texte. Les notes sont numérotées à partir de 1 avec numérotation continue. Le numéro de note dans la page doit être de caractère exposant mais pas celui qui est en bas de page. On présente les notes sans alinéa.

L'appel de note est placé avant toute ponctuation et est donc le plus près possible du texte, avant la ponctuation et à l'intérieur des guillemets. Par exemple : « Les travailleurs sont en grève[1]. »

Pour les références tirées de l'internet, il faut inclure la date de création ou la date de mise à jour, ou s'il n'y en an pas, la date de consultation, suivie soit par l'adresse URL, soit par le DOI.

Voir les exemples qui suivent pour chaque type de document.

Livres

Livre imprimé

1. Jacques Rouillard, *Histoire des Syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930* (Québec : Presses de l'Université Laval, 1979).

2. Richard Jones, *L'idéologie de l'Action catholique (1917-1939)* (Québec : Presses de l'Université Laval, 1974), 14.

Livre consulté en ligne

3. André Beaucage, *Syndicats, salaires et conjoncture économique : l'expérience des fronts communs du secteur public québécois de 1971 à 1983* (Sillery, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1989), 47, http://site.ebrary.com.ezproxy.library.yorku.ca/lib/oculyork/docDetail.action?docID=10226056.

Livre numérique

4. Ralph Darlington, *Syndicalism and the Transition to Communism : An International Comparative Analysis* (Aldreshot, England and Burlington, Vermont : Ashgate, 2008), Ebrary electronic book, docID=10218503, 22.

Livre réimprimé

5. Phillips Thomson, *The Politics of Labor* (Toronto : General Books, 1975 [1887]), 45-56.

Référence déjà citée

6. Rouillard, *Syndicalisme québécois*, 44.

Articles

Article tiré d'un ouvrage collectif

7. Emmanuel Gérard, « L'épanouissement du mouvement ouvrier chrétien (1904-1921) » dans Emmanuel Gérard et Paul Wynants, dir., *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, vol. 1 (Louvain : Presses universitaires de Louvain, 1994), 123-74.

Article de revue

8. Jean-Claude St-Amand, « La propagande de l'École sociale populaire en faveur du syndicalisme catholique 1911-1949 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 32, nº 2 (1978), 205.

Article de revue numérique

9. Jean Savatier, « La notion de représentativité des syndicats en droit français », *Les Cahiers de droit*, 9, nº 3 (1968), 450, DOI: 10.7202/1004508ar.

Mémoires et thèses

10. Robert Tremblay, *Du forgeron au machiniste : l'impact social de la mécanisation des opérations d'usinage dans l'industrie de la métallurgie à Montréal, de 1815 à 1860*, thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal, 1992, 67-78.

Pour une thèse consultée en ligne, il faut inclure l'adresse URL. Si vous l'avez consultée dans une base de données, inclure le nom et le numéro d'identification de cette base de données.

Articles de presse

11. C.-J. Magnan, « À propos de l'instruction obligatoire », *L'Action catholique* (Québec), 1er mai 1917.

Ou s'il n'y a pas d'auteur-e indiqué ou de titre d'article :

12. *Montreal Star*, 2 octobre 1919.

13. *Le Soleil* (Québec), 30 août 1919.

14. « La loi sur le service militaire », *L'Action catholique* (Québec), 1er mai 1917.

Documents d'archives

15. Archives du Conseil des syndicats nationaux (ci-après ACSN), Boite 1650, Dossier Correspondance de l'abbé Maxime Fortin aumônier de la CTCC 1917-1921, E. Hébert à Maxime Fortin, s.d.

16. Bibliothèque et Archives Canada (ci-après BAC), Fonds Flavelle, MG 30 A 16, vol. 6, dossier 64, G.H. Vickers à Thomas Flavelle, 13 novembre 1914.

Sites internet

17. Québec, « Page d'accueil », *Révolution tranquille 50 ans. Un courant d'inspiration*, consulté le 25 juillet 2013, http://www.revolutiontranquille.gouv.qc.ca/index.php?id=83

18. « Fonds Couture », *Archives Passe Mémoire*, consulté le 25 juillet 2013, http://www.archivespassememoire.org/index.php?option=com_content&view=article&id=60:fonds-couture&catid=54:toutes-categories

Documents visuels et audios

19. Jean Roy, *Le 13 février 1949 : le déclenchement de la grève d'Asbestos,* Série : 30 journées qui on fait le Québec, Productions Eurêka! (Montréal 2000), DVD.

20. Alanis Obomsawin, *Kanehsatake, 270 ans de résistance*, Office national du film (Montréal 1993), http://www.onf.ca/film/kanehsatake_270_ans_resistance.

Publications gouvernementales

21. Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Rapport annuel de gestion 2009-2010* (Québec 2010).

22. Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada* (Ottawa 1970), 23.

Entrevues

23. Entrevue de Edwin Holgate par Ann Davis, le 26 février 1970, Archives du Musée des beaux-arts du Canada, http://www.gallery.ca/cybermuse/enthusiast/thirties/artist_f.jsp?iartistid=2482

Communications personnelles

24. Bryan Palmer, courriel envoyé à Geoffrey Ewen, 10 juillet 2013.

***

Politique de Labour/Le Travail sur l'intelligence artificielle (IA)

Auteurs

I. Qualité d'auteur

- L'intelligence artificielle ne peut pas être un auteur. Les outils d'IA générative (p. ex., ChatGPT, grands modèles de langage) ne répondent pas aux critères d'attribution de la qualité d'auteur parce qu'ils ne peuvent assumer la responsabilité légale ou éthique du travail, gérer des accords de droit d'auteur ou attester l'absence de conflits d'intérêts.
- Les auteurs humains sont entièrement responsables et redevables de l'exactitude, de l'intégrité et l'originalité de l'intégralité d'un manuscrit.

II. Préparation d'un manuscrit

- Exigences de divulgation : Toute utilisation de l'IA générative doit être divulguée au moment de la soumission d'un article. Avec la soumission, les auteurs doivent inclure une déclaration précisant :
  - Les noms et versions des outils d'IA utilisés.
  - La tâche effectuée par les outils (p. ex., résumé des données, rédaction de portions de l'introduction, révision linguistique).
  - L'AID Framework conçu par la Dre Kari D. Weaver de l'Université de Waterloo fournit une structure robuste pour déclarer l'utilisation de l'IA.
- Utilisations permises : Les auteurs peuvent utiliser des outils d'IA pour
  - Révision linguistique et assistance grammaticale
  - Amélioration de la clarté ou de la lisibilité
  - Soutien à la traduction
  - Faciliter l'organisation, la présentation, la consultation ou l'exécution d'opérations sur des données ou des ensembles de données (par exemple, NotebookLM).
- Il **n'est pas permis d'utiliser l'IA** pour générer des données, des références, des citations, des images ou des passages de texte.
  - En cas d'ambiguïté ou de doute sur l'utilisation de l'IA, les auteurs doivent communiquer avec leur éditeur, directeur de rédaction ou rédacteur en chef.

III. Images, diagrammes et graphiques

- L’utilisation de l’IA générative pour créer ou modifier des images, diagrammes ou résumés graphiques est interdire.

***Chaque article publié devra être accompagné d'une déclaration relative à l'utilisation de l'IA.**

Éditeurs et réviseurs

- Les réviseurs et éditeurs ne sont autorisés à téléverser aucune portion d’un manuscrit dans un outil d’IA générative. Le téléversement de manuscrits porte atteinte à la confidentialité et aux droits de propriété des auteurs.
- Les réviseurs ne doivent pas recourir à l'intelligence artificielle pour rédiger leurs évaluations par les pairs.
- Les éditeurs et réviseurs sont entièrement responsables et redevables du contenu, de l’exactitude et de l’intégrité de leurs rapports.